



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-014

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2018

Sommaire

DDT 79

79-2018-02-01-001 - Décision portant intérim du Secrétaire Général de la DDT (1 page)

Page 3

DDT 79

79-2018-02-01-001

Décision portant intérim du Secrétaire Général de la DDT

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le - 1 FEV. 2018

**Le Directeur départemental des territoires
Décision portant intérim du Secrétaire Général**

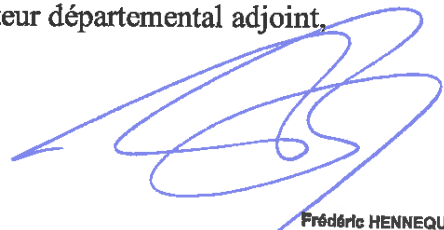
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 5 janvier 2018, nommant Monsieur Frédéric Hennequin, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, par intérim ;
- Vu** l'arrêté portant délégation de signature en date du 26 décembre 2017 ;
- Vu** l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 15 janvier 2018 ;
- Vu** l'arrêté en date du 15 janvier 2018 nommant Monsieur Philippe Chesnoy Secrétaire Général par intérim ;
- Vu** l'absence de Monsieur Philippe Chesnoy pendant la période du 5 au 6 février 2018 et la période du 9 au 14 février 2018 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Maryse Frostin chef du Service Énergie, Bâtiment et Aménagement des Territoires, assurera l'intérim du Secrétaire Général pendant la période du 5 au 6 février 2018 et du 9 au 14 février 2018 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution : Le Directeur départemental est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

P/Le Directeur départemental et par intérim,
Le Directeur départemental adjoint,



Frédéric HENNEQUIN

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation